

OBSERVATOIRE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT RAPPORT NATIONAL DES DONNEES SISPEA - SYNTHESE

EDITION DE JUIN 2014
DONNEES 2010

Face à la diversité du paysage des services publics d'eau et d'assainissement, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques¹ a confié à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) la réalisation de l'observatoire sur les services publics d'eau et d'assainissement. Initié en 2009, l'observatoire offre un accès national en ligne (www.services.eaufrance.fr) aux données publiques sur l'organisation, la gestion et la performance des services. Ces éléments permettent d'évaluer la qualité économique, technique, sociale et environnementale des services sur une base objective, reconnue et partagée par tous les acteurs du secteur de l'eau. L'observatoire constitue un outil destiné aux collectivités locales et aux opérateurs des services pour piloter leurs services dans le cadre d'une gouvernance par la performance, calculer leurs indicateurs et préparer le rapport annuel sur le prix et la qualité des services, diffuser largement et de façon transparente les données de performance de leurs services et ainsi améliorer l'information des usagers.

Suite au premier rapport réalisé à partir des données de l'année 2009 et publié en février 2012 à l'occasion du forum mondial de l'eau de Marseille, ce nouveau panorama propose, à partir des données disponibles pour l'année 2010, une étude détaillée de l'organisation et de la performance des services publics d'eau et d'assainissement, dont, pour la première fois, les services d'assainissement non collectif.

SOMMAIRE

1) LE MILLEFEUILLE DES COMPETENCES ET LES MISSIONS DES COLLECTIVITES ET DES SERVICES	2
2) LA DIVERSITE DE L'ORGANISATION ET GESTION DES SERVICES	2
3) USAGERS, ABONNES, CONSOMMATION ET PATRIMOINE	3
4) LE BILAN DES VOLUMES DU CYCLE DE L'EAU POTABLE.....	4
5) LE PRIX DE L'EAU ET SON IMPACT SUR LE REVENU DES MENAGES.....	4
6) RENDEMENT DE RESEAU ET INDICE DE CONNAISSANCE	5
7) UNE EAU POTABLE DE TRES BONNE QUALITE.....	6

SYNTHESE

L'organisation française des services d'eau et d'assainissement est complexe : près de 35 000 services assurent leurs missions de manière complète ou partielle et sont portés par près de 24 000 collectivités. dans 80% des cas, la commune est l'échelon d'organisation retenu : la rationalisation de l'intercommunalité est donc, plus que jamais, une priorité, pour une meilleure efficacité des services. Par ailleurs, si 9 usagers² sur 10 ont affaire à un interlocuteur unique pour l'eau potable et 7 sur 10 pour l'assainissement collectif, un tiers d'entre eux seulement relève d'une seule collectivité pour l'ensemble des compétences « eau » et « assainissement ».

Le prix moyen TTC de l'eau et de l'assainissement collectif s'élève à 3,66 €/m³ au 1^{er} janvier 2011³, pour une consommation de référence de 120 m³, avec une forte variabilité territoriale. Cette valeur est très proche de celle évaluée en 2009 (3,62 €/m³ au 1^{er} janvier 2010) et présente une forte variabilité territoriale. La part de la facture pour 120 m³ correspondante est dès lors estimée à 1,23% du revenu moyen national des ménages⁴.

Concernant la performance des services, une attention particulière est apportée à la réduction des pertes par fuites sur les réseaux d'eau potable⁵ : elles s'élèvent en 2010 à près d'un milliard de m³ par an, soit 20% du volume d'eau mis en distribution. Un quart des services doit améliorer son rendement de réseau ; un autre quart devra également améliorer la connaissance patrimoniale de ce dernier, pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires applicables dès 2013 (ils devront notamment élaborer un descriptif détaillé du service).

Enfin, les taux de conformité bactériologiques et physico-chimiques, respectivement de 99,5% et de 98,9% pour l'année 2010 confirment l'excellente qualité de l'eau potable française.

¹ Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

² Un usager correspond à un habitant desservi par le service.

³ Par convention, sous SISPEA, le prix représentatif de l'année N est celui en vigueur au 1^{er} janvier N+1.

⁴ D'après INSEE.

⁵ Conformément à l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement.

1) LE MILLEFEUILLE DES COMPETENCES ET LES MISSIONS DES COLLECTIVITES ET DES SERVICES

Les collectivités chargées de l'eau et de l'assainissement sont très nombreuses : au 31 décembre 2010, 24 033 autorités organisatrices assurent la gestion de 34 846 services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Parmi elles, deux tiers sont chargées d'une seule des trois compétences et une petite minorité dispose des trois compétences.

Bien qu'elles ne desservent environ que 28 000 communes, les collectivités compétentes en assainissement collectif sont plus nombreuses que celles compétentes en eau potable. A l'inverse, même s'ils ne desservent que trois quarts des communes, les services d'assainissement non collectif sont très regroupés, essentiellement au sein des communautés de communes. Enfin, certaines collectivités gèrent plusieurs services pour une même compétence, ce qui explique qu'il y ait, pour chaque compétence, plus de services que de collectivités.

Pour l'exercice des trois compétences, l'organisation communale reste le mode d'organisation dominant, particulièrement en assainissement collectif. Cependant, les communes peuvent déléguer cette compétence à des intercommunalités. Les syndicats d'eau potable sont par ailleurs fortement représentés parmi les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Répartition des collectivités organisatrices selon le nombre de compétences, en 2010

Nombre de compétences	Nombre de collectivités
Une seule compétence	15 874
Deux compétences	7 143
Les trois compétences	1 016
TOTAL	24 033

Répartition des compétences selon les services et les collectivités, en 2010

	Eau potable	Ass. collectif	Ass. non collectif
Nombre de collectivités	13 415	16 349	3 441
Nombre de services	14 010	17 257	3 579

Répartition des différents types de collectivités organisatrices des services publics selon les compétences, en 2010

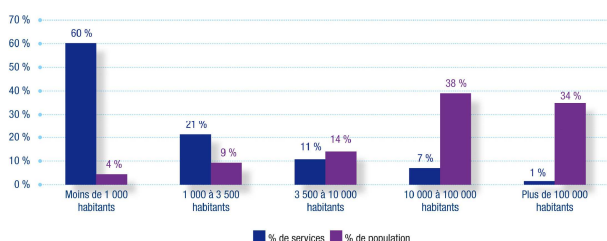
Collectivités	Eau potable	Assainissement collectif	Assainissement non collectif
TOTAL	13 415	16 349	3 441
Dont Communes	9 878	14 534	1 895
Dont EPCI	3 537	1 815	1 546
Dont EPCI à fiscalité propre	267	503	1 038
Dont EPCI sans fiscalité propre	3 270	1 312	508

2) LA DIVERSITE DE L'ORGANISATION ET DE LA GESTION DES SERVICES

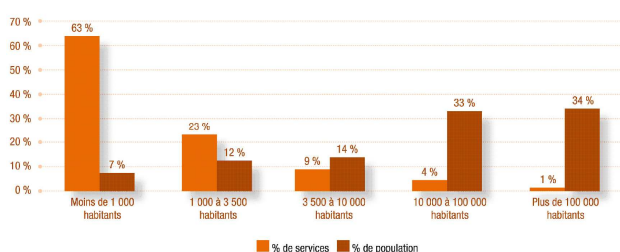
En eau potable comme en assainissement collectif, les services de moins de 1 000 habitants représentent environ deux tiers des services français. Ceux de plus de 3 500 habitants représentent 15 à 20% d'entre eux.

Un service d'eau potable alimente ainsi en moyenne 4 600 habitants pour 2,6 communes, tandis qu'un service d'assainissement collectif dessert environ 3 000 habitants et concerne 1,6 commune. Un service d'assainissement non collectif couvre quant à lui 3 350 habitants et 7,5 communes en moyenne.

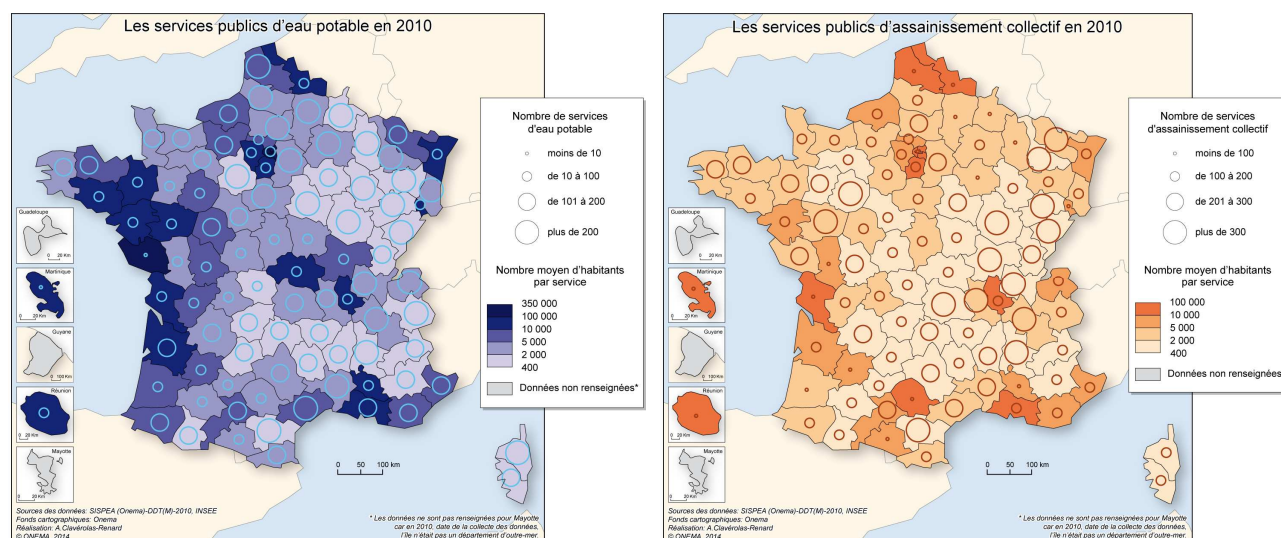
Répartition des services et de la population desservie selon la taille des services d'eau potable, en 2010



Répartition des services et de la population desservie selon la taille des services d'assainissement collectif, en 2010



En eau potable comme en assainissement collectif, la gestion des services est souvent assurée par des intercommunalités. C'est particulièrement le cas sur la façade ouest de la France, le sud-est, le nord-est et le nord, ce qui explique le faible nombre relatif de services présents au regard de la population desservie. Le centre et l'est de la France se caractérisent au contraire par de très nombreux services de petite taille : ainsi, 10% des départements regroupent le quart des services d'eau potable et d'assainissement collectif.



Enfin, 9 habitants desservis sur 10 bénéficient d'un interlocuteur unique pour tous les aspects relatifs à leur eau potable, contre 7 sur 10 pour l'assainissement collectif. Seulement un tiers des habitants desservis bénéficie d'un interlocuteur unique pour l'eau et l'assainissement collectif.

3) USAGERS, ABONNES, CONSOMMATION ET PATRIMOINE

Hormis 350 000 habitants⁶, la quasi totalité de la population (99,5%) est desservie en eau potable : cela représente 23,6 millions d'abonnés. D'après la même source, 53 millions d'habitants bénéficient de l'assainissement collectif (82% de la population française) et 12 millions de l'assainissement non collectif (18%).

La consommation moyenne d'eau potable est de 148 litres par usager et par jour, pour les usages domestiques. Elle est de 172m³ par abonné et par an, tous usages confondus (domestiques et non domestiques).

Les services distribuent par ailleurs l'eau potable très majoritairement après prélèvement dans les ressources souterraines : sur un peu plus de 33 000 points de prélèvements⁷, seulement environ un millier de points concerne les eaux de surface.

A l'aval de la chaîne du petit cycle de l'eau, les services d'assainissement collectif traitent leurs eaux usées dans 19 273 stations de traitement⁸ : 80% d'entre elles présentent une capacité de traitement de plus de 2 000 équivalent-habitants et doivent répondre aux normes européennes⁹ de conformité.

Par ailleurs, les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif sont respectivement évalués¹⁰ à 1 050 000 km et 370 000 km.

Consommation moyenne d'eau potable par habitant par jour, en fonction de la taille des services, en 2010

Services par nombre d'habitants desservis	Consommation domestique
Moins de 1 000 habitants	141 l/jour
1 000 à 3 500 habitants	148 l/jour
3 500 à 10 000 habitants	145 l/jour
10 000 à 100 000 habitants	150 l/jour
Plus de 100 000 habitants	148 l/jour

⁶ 171 000 habitations selon l'enquête SOeS/SSP, 2008.

⁷ Selon DGS (Ministère chargé de la santé).

⁸ Selon DEB (Ministère chargé de l'environnement).

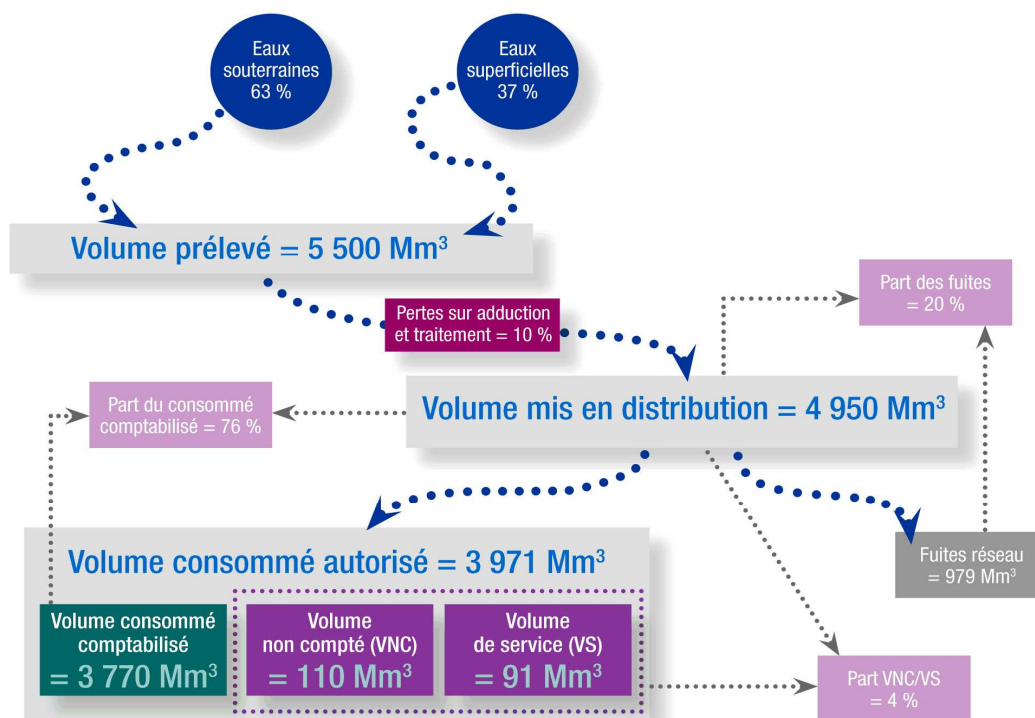
⁹ Directive du Conseil n°91/271/CEE du 21 mai 1991 modifiée relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

¹⁰ Par redressement de l'échantillon de données, sur la base des catégories de services par taille de population.

4) LE BILAN DES VOLUMES DU CYCLE DE L'EAU POTABLE

Les pertes par fuites sur les adductions d'eaux brutes (transfert et stockage) et la consommation d'eaux de process¹¹ dans les usines de potabilisation sont évaluées à 10% du volume prélevé. Les volumes non comptés¹² et les volumes de service¹³ sont des volumes estimés par chaque service : leur fiabilité et donc l'extrapolation qui en découle à l'échelle nationale sont relatives.

Les fuites sur réseau sont de l'ordre d'un milliard de m³ par an et représentent 20% du volume mis en distribution.

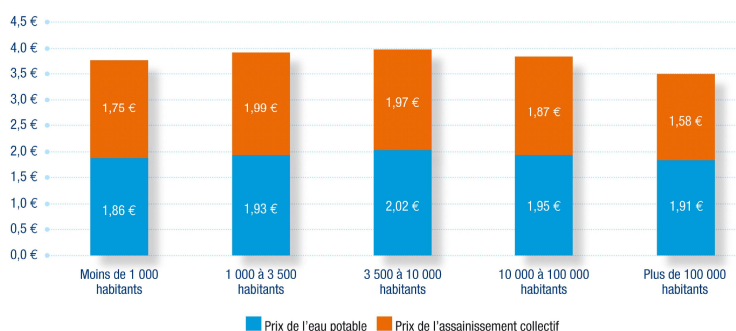


5) LE PRIX DE L'EAU ET SON IMPACT SUR LE REVENU DES MENAGES

Le prix global moyen de l'eau au 1^{er} janvier 2011, pour une consommation annuelle de 120 m³, est de 3,66 €/m³ TTC. Il se décompose de la manière suivante : 1,93 €/m³ pour l'eau potable et 1,73 €/m³ pour l'assainissement collectif. Cela représente une facture annuelle de 439,20 €, soit une mensualité de 36,60 €.

Les collectivités de taille intermédiaire (entre 3 500 et 10 000 habitants) sont celles qui proposent le tarif le plus élevé (près de 4 €/m³). Les très petits et très grands services proposent respectivement des tarifs de 3,61 et 3,49 €/m³.

Prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif selon la taille des services par nombre d'habitants desservis, en 2010



De manière générale, le tarif moyen présenté par les communes (3,48 €/m³) est inférieur au tarif moyen présenté par les EPCI (3,74 €/m³), de même que le tarif moyen présenté par les services en régie (3,39 €/m³) est inférieur de 15% à celui présenté par les services en délégation (3,90 €/m³).

80% de la population bénéficie ainsi d'un prix de l'eau potable compris entre 1,46 €/m³ et 2,45 €/m³ et d'un prix de l'assainissement collectif compris entre 1,12 €/m³ et 2,45 €/m³.

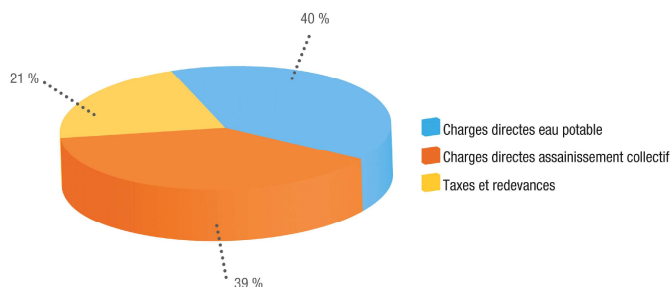
¹¹ Volumes introduits dans les usines de potabilisation, destinés à leur entretien et non mis en distribution.

¹² Volumes consommés avec l'accord du service et estimés, car non mesurés par un dispositif de comptage.

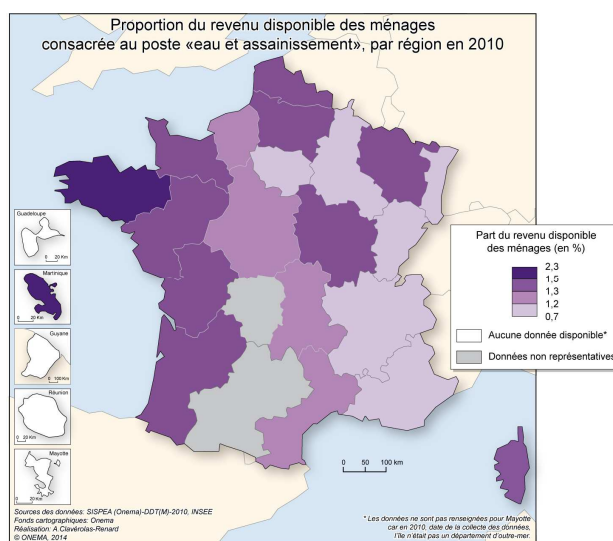
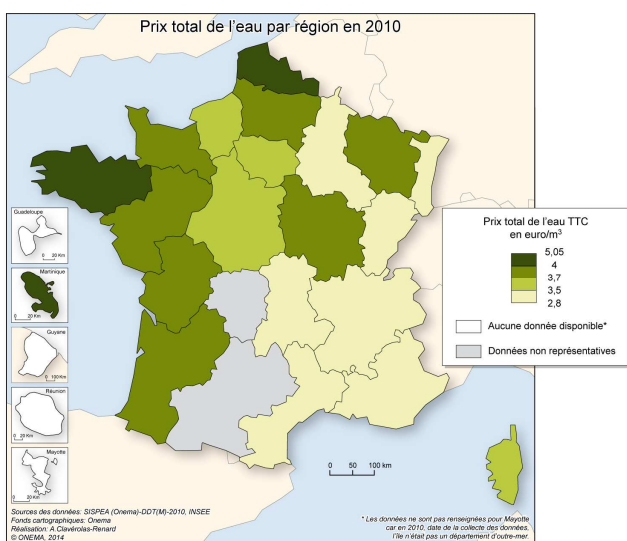
¹³ Volumes nécessaires à l'entretien du réseau et des ouvrages à l'aval des usines de potabilisation. Ils sont majoritairement estimés, car non mesurés par un dispositif de comptage.

Pour une facture globale de l'eau, les parts correspondant aux charges directes de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont équivalentes : respectivement 40% et 39%, soit 1,48 €/m³ et 1,43 €/m³). La part correspondant aux charges et redevances diverses revient à 21% (0,75 €/m³). Pour cette même facture, la part fixe représente en moyenne 15% du tarif, soit 64,80 €/an, alors que la part variable représente 374,40 €/an.

Répartition du prix total de l'eau selon les charges directes et les redevances, en 2010



Enfin, le prix global de l'eau est plus élevé au nord d'une diagonale allant du nord-est au sud-ouest. Les régions Provence-Alpes-Côte-D'azur (3,19 €/m³) et Bretagne (4,51 €/m³) ainsi que les départements de l'Isère (2,84 €/m³) et de l'Aisne (5,03 €/m³) présentent les valeurs extrêmes observées au sein des régions et des départements. La Martinique, seul département d'outre-mer représenté¹⁴, propose un tarif moyen de 4,96 €/m³. De très nombreux facteurs de contexte (provenance des eaux, dispersion de l'habitat, pression touristique, etc.¹⁵) contribuent à expliquer ces écarts de prix.

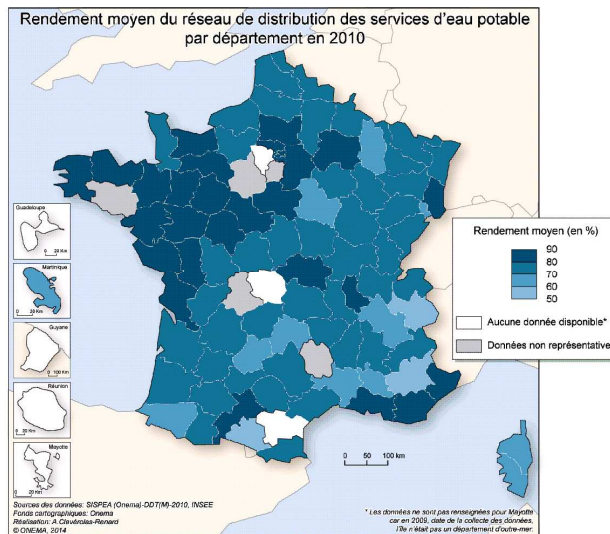


Enfin, la part du revenu des ménages consacrée au poste de dépense « eau et assainissement » (1,23% en moyenne nationale) est répartie au plan régional de façon assez similaire à celle du prix de l'eau : entre 1% pour l'Île-de-France et 1,61% pour la Bretagne, 2,2% en Martinique.

6) INDICES DE CONNAISSANCE ET RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

A l'échelle nationale, le rendement moyen des réseaux de distribution est de 79,6%. Cela signifie qu'environ 20% du volume d'eau potable introduit dans le réseau est perdu par fuites. Les rendements de réseaux sont plus élevés que la moyenne en Île-de-France, sur la Côte-d'Azur et dans le grand ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire). On observe, pour le grand ouest, une certaine corrélation avec l'origine de la ressource issue d'eaux de surface. Par ailleurs, les rendements sont d'autant meilleurs que l'intercommunalité est développée.

Ce rendement de réseau est de l'ordre de 75% pour les collectivités rurales à faible densité d'abonnés et plutôt de 81% pour les collectivités mixtes et urbaines. Le rendement est ainsi très corrélé avec la taille des services.



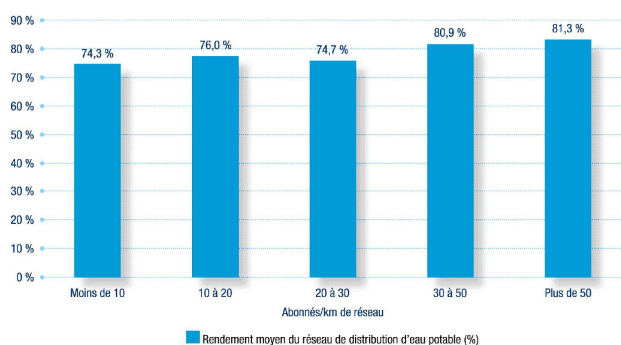
Rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable selon

Par ailleurs, 23% des services (représentant 5%

¹⁴ Aucune donnée n'a été saisie pour les autres DOM, en 2010, dans SISPEA.

¹⁵ Onema, *Panorama des services et de leur performance en 2010*, Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement.

la densité d'abonnés des services, en 2010



Les indices moyens de connaissance et de gestion des réseaux (ICGP) d'eau et d'assainissement collectif sont respectivement évalués à 59 et 57 points (sur 100). Cet indice de connaissance est très lié à la taille des services : plus le service est grand plus le niveau de connaissance est élevé.

Un quart des services en eau potable et un tiers des services en assainissement présentent des indices inférieurs à 40 points (valeur seuil pour évaluer la conformité des services au regard de la réglementation précitée). Cette conformité est attendue dès 2013.

de la population, soit des petits services) doivent encore se mettre en conformité pour atteindre les objectifs de performance fixés par la réglementation¹⁶, à partir de 2013. La proportion de services non conformes et l'écart avec le rendement seuil à respecter sont d'autant plus importants que la taille du service est petite.

ICGP des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif selon la taille des services, en 2010

Nombre d'habitants desservis	Eau potable	Assainissement collectif
Moins de 1000	30	37
1000 à 3500	47	44
3500 à 10 000	52	50
10 000 à 100 000	62	57
Plus de 100 000	72	68

7) UNE EAU POTABLE DE TRES BONNE QUALITE

Les réseaux d'eau potable distribuent une eau de très grande qualité, d'autant meilleure que le service est de taille importante. Les moyennes nationales des taux de conformité sont respectivement de 99,5% et 98,9% pour la qualité bactériologique et la qualité physico-chimique de l'eau¹⁷.

Taux de conformité moyen des prélèvements pour les analyses microbiologiques et physico-chimiques en fonction de la taille des services d'eau potable, en 2010

Nombre d'habitants desservis	Taux de conformité moyen des prélèvements pour la microbiologie	Taux de conformité moyen des prélèvements pour la physico-chimie
Moins de 1000	95,8%	97,1%
1000 à 3500	98,6%	97,6%
3500 à 10 000	99,1%	98,0%
10 000 à 100 000	99,4%	98,5%
Plus de 100 000	99,8%	99,6%

8) RECAPITULATIF DES INDICATEURS REGLEMENTAIRES EN 2010

Certains indicateurs doivent être renseignés par tous les services. Les résultats présentés reposent sur les observations suivantes :

- eau potable (AEP) : 1 300 à 4 200 observations (45% à 67% des usagers) ;
- assainissement collectif (AC) : 1 800 à 3 300 observations (29% à 46% des usagers) ;
- assainissement non collectif (ANC) : environ 400 observations (environ 1/3 des usagers).

¹⁶ Décret 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

¹⁷ Ces données sont issues des contrôles sanitaires des eaux distribuées, effectués par les agences régionales de santé (ARS).

D'autres indicateurs ne sont produits que par des services gérés par des collectivités avec CCSPL¹⁸ : leur valorisation nationale ne repose que sur un échantillon de 150 à 700 observations.

Code indicateur		Indicateurs	Unité	Valeur AEP	Valeur AC
Code AEP	Code AC				
D102.0	D204.0	Prix du service au m ³	€/m ³	1,93	1,73
P103.2	P202.2	Connaissance du réseau	unité	59	57
P107.2	P253.2*	Renouvellement des réseaux	%	0,57	0,54
P109.0	P207.0	Solidarité aux usagers	€/m ³	0,003	0,004
P153.2*	P256.2*	Endettement du service	an	2,6	6,3
P154.0*	P257.0*	% d'impayés	%	1,20	1,32
P155.1*	P258.1*	Taux de réclamations	nb/1000ab	3,8	2,5

Code indicateur	Indicateurs spécifiques « eau Potable »	Unité	Valeur
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	99,45
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	98,90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	80
P105.3	Volumes non comptés	m ³ /km/j	3,64
P106.3	Pertes en réseau	m ³ /km/j	3,56
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	68
P151.1*	Coupures d'eau	nb/1000ab	3,1

Code indicateur	Indicateurs spécifiques « assainissement collectif »	Unité	Valeur
D203.0	Quantité de boues évacuées	tMS	1,35 millions
P201.1	% d'abonnés desservis par le réseau	%	95,4
P204.3	Conformité équipement épuration	%	85,1
P205.3	Performance épuration	%	80,0
P206.3	Conformité boues évacuées	%	96,95
P251.1*	Débordement d'effluents chez les usagers	nb/1000hab	0,0025
P252.2*	Points noirs du réseau	nb/100 km	7,4
P255.3*	Connaissance des rejets	unité	42

Code indicateur	Indicateurs spécifiques « assainissement non collectif »	Unité	Valeur
D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	unité	96,6
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	40,80

* : indicateurs obligatoirement renseignés par les services gérés par des collectivités avec CCSPL.

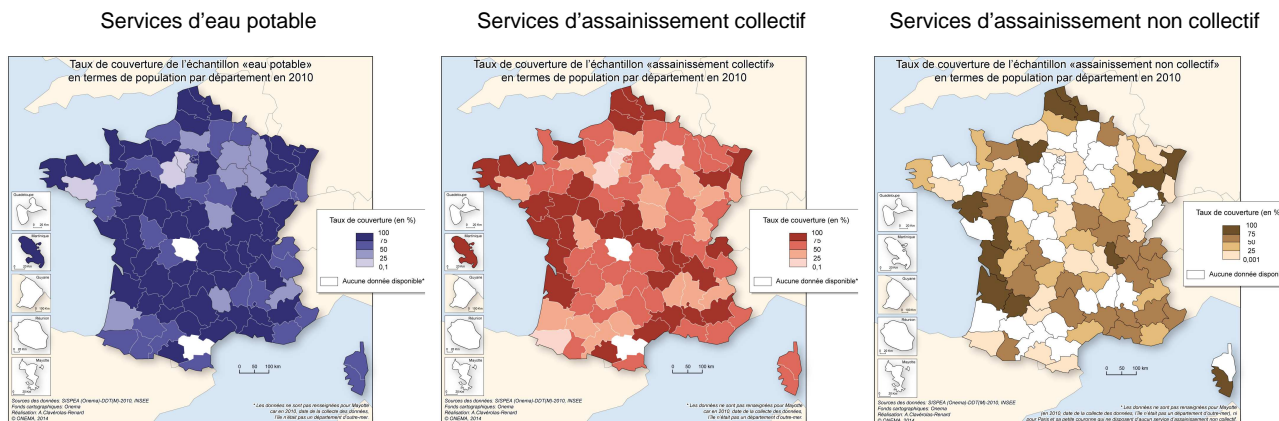
¹⁸ Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La très grande majorité des données est produite par les exploitants des collectivités en charge des services d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif. Certaines données sont néanmoins produites par l'Etat (ministères respectivement chargés de l'environnement et de la santé). Elles sont saisies sur le site www.services.eaufrance.fr par la collectivité, l'exploitant du service ou tout tiers mandaté par la collectivité. Les directions départementales des territoires (et de la mer) - DDT(M), en charge de l'animation locale de l'observatoire, assurent la mise à jour des données du référentiel des services, l'assistance aux collectivités et le contrôle de qualité des données annuelles produites et saisies par ces dernières, en vue de leur publication.

Seuls les jeux de données de statut "vérifié" et "confirmé/publié" sont retenus pour ce document. Les indicateurs vérifiés "avec anomalie" par les DDT(M) n'en font pas partie. Enfin, les données jugées disproportionnées ou erronées sont également écartées. Ce document s'appuie donc sur les jeux de données suivants :

- eau potable : 41% des services du référentiel (5 777 services ont renseigné des données sur les 14 010 services présents dans le référentiel) représentant 76% de la population desservie ;
- assainissement collectif : 31 % des services du référentiel (5 309 services ont renseigné des données sur les 17 257 services présents dans le référentiel) représentant 63 % de la population desservie ;
- assainissement non collectif : 19% des services du référentiel (530 services ont renseigné des données sur les 3 579 services présents dans le référentiel) représentant 47 % de la population desservie.

Taux de couverture en termes de population couverte, par département, en 2010



POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez ce document, le rapport complet ainsi que les données sur les services publics d'eau et d'assainissement sur www.services.eaufrance.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION : ELISABETH DUPONT-KERLAN, DIRECTRICE GENERALE DE L'ONEMA
COORDINATION : ERIC BREJOUX (ONEMA), JANIK MICHON (ONEMA), JEANNE DEQUESNE (ONEMA)
REDACTION : ERIC BREJOUX (ONEMA)

